

INF'EAU

N°19
Mars 2006
Prix public
2 euros

ASSOCIATION DE PROTECTION D'INFORMATION D'ETUDE DE L'EAU ET DE SON ENVIRONNEMENT-79170-CHIZE

Sommaire

Edit'eau	Page 1
Travaux illégaux sur Magnerolle	Page 2
L'observatoire de l'eau	Page 3
La qualité de l'eau	Page 4
Information sur la qualité de l'eau	Page 5
Mesures de terrain	Page 6
Passez à l'action	Page 6
Et nos cours d'eau	Page 7
Cotisation et déduction fiscale	Page 8

Edit'eau

Notre seizième assemblée générale, une des meilleures depuis 1990, s'est tenue le 21 janvier dernier à Chizé devant une soixantaine d'adhérents qui ont activement participé aux débats. Cette très bonne participation a sans doute été favorisée par l'envoi d'un résumé d'activités et d'un questionnaire destiné à recueillir les avis de chacun sur les actions de l'APIEEE.

Le résumé permettait à chacun d'y voir un peu plus clair sur les actions entreprises par l'association en 2005, quant au questionnaire il permettait au conseil d'administration de lister les sujets essentiels du point de vue des adhérents et aussi d'orienter l'action de l'APIEEE en tenant compte des critiques ou suggestions.

Parmi les actions réalisées en 2005, la participation systématique à 23 réunions en préfecture dans le cadre des cellules de gestion de l'eau était incontournable. La présence de l'APIEEE aux côtés des pêcheurs et d'autres associations avec lesquelles nous

travaillons en réseau est le nécessaire contrepoids à une partie (minoritaire) de la profession agricole qui conservait il y a encore peu de temps une influence prépondérante sur les décisions administratives prise en matière de gestion de l'eau.

C'est aussi bien sûr parce que notre association a gagné des actions devant le tribunal administratif que notre parole compte. En faisant une fois encore annuler un arrêté préfectoral ne limitant pas suffisamment l'irrigation, l'APIEEE a démontré non seulement sa capacité d'analyse mais l'a faite valider par le tribunal administratif.

L'année 2005 fut évidemment marquée par un état des nappes et cours d'eau très dégradé. Dès janvier 2005 nous tirions la sonnette d'alarme et nous décrivions grâce à des actions médiatiques répétées (journaux, radios, télévision) les mécanismes en présence et la fragilité de la ressource dont celle destinée à l'eau potable. Nous alertions sur les dangers qu'il y aurait eu à poursuivre les prélèvements d'irrigation, y compris ceux du printemps. L'été 2005 a confirmé la justesse des analyses qui ont précédé les restrictions d'usage de l'eau. Nous avons bien entendu rappelé – et ça ne fait que commencer- les arguments qui posent de très sérieux problèmes dans le cadre de projets de réserves dite de « substitution ».

Plusieurs écueils techniques et financiers incitent à poser les questions de fond essentielles. Nous y reviendrons notamment parce que le prochain dossier sur ce thème sera celui de La Boutonne. Une enquête publique devrait s'ouvrir d'ici quelques semaines .

Notre assemblée générale salua aussi le départ de Vincent et l'arrivée de son successeur, Pierre-François PAGNIEZ, chargé des tâches administratives et de l'animation du Club Nature entre autres. Pierre-François nous exposa les règles en matière d'information du public sur l'eau potable.

La grande qualité de cette assemblée générale fut la richesse des échanges et aussi la constitution d'une liste d'adhérents qui s'engagent à distribuer sur des lieux publics de l'information sur l'APIEEE. Le nouveau dépliant est disponible sur demande au local, chacun peut aider à mieux faire connaître notre association. Dépasser le chiffre de 300 adhérents cette année est un objectif auquel nous pouvons tous contribuer. (Voir aussi l'encadré « déduction fiscale »)

Pour tenir compte des propositions et remarques exprimées durant cette assemblée générale, le dernier conseil d'administration a constitué plusieurs groupes de travail dans lesquels tout adhérent peut apporter non seulement ses avis, mais aussi l'énergie et les connaissances dont il veut bien faire profiter l'APIEEE. Ne soyez ni impressionné ni modeste ! Ces groupes permettront à l'APIEEE de « passer à la vitesse supérieure ». Ils faciliteront de plus une meilleure circulation de l'information au sein de l'APIEEE. Vous trouverez inséré la liste des groupes et le nom des contacts. Alors n'hésitez pas à donner ne serait-ce que quelques heures dans l'année !

Faites-nous part également des sujets que vous aimeriez que nous traitions par exemple sous l'aspect de « formation » aux adhérents qui peuvent être des sorties de terrain ou bien des projections en salle. Maîtrisez vous par exemple les arcanes des arrêtés préfectoraux réglementant les usages de l'eau ? Cela peut être une soirée de formation en perspective !

Vous l'imaginez les projets ne manquent pas et l'APIEEE sera ce que nous en ferons tous, par notre engagement, par notre détermination, notre énergie et notre réelle volonté à progresser au sein de ce réel sujet de société pour aujourd'hui comme pour demain : l'eau.

Daniel Barré

Dernière minute

Le SAGE Boutonne (cf n°18 de Inf'eau) fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers par l'APIEEE et SOS rivières

Travaux illégaux sur un ruisseau

L'APIEEE a été informée par nos amis pêcheurs de ST Maixent que des travaux sur une zone humide avaient été faits sans autorisation.

Ces travaux affectent un site protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope (pour écrevisse à pieds blancs) et en zone Natura 2000. Le prochain conseil d'administration de l'APIEEE



examinera l'action juridique appropriée qu'il convient de lancer pour cesser la dégradation. En effet, ces travaux empêchent l'eau de la source de rejoindre le ruisseau déjà très fragilisé. Le milieu naturel a été détruit. A suivre !

L'APIEEE à l'Observatoire Départemental de l'Eau, du 5 janvier 2006. Compte rendu

Le Préfet, indique d'entrée que la situation préoccupante nécessite un regain de prise de conscience de tous les usagers de l'eau, les mesures de restriction seront prorogées.

L'état des lieux :

- **Météo France** indique que les précipitations depuis octobre 2004 sont inférieures de 30% (pour le nord) à 50% (pour le sud est du département) par rapport à la moyenne de 1971 à 2000. Une absence quasi-totale de recharge des milieux.
- **L'ORE** (Observatoire Régional de l'Environnement) rappelle que la période

favorable à la recharge des nappes arrivera à son terme au plus tard à la mi février.

- **La DIREN**, diminution des débits entre janvier 2005 et 2006. La situation est préoccupante pour l'étiage 2006
- **Les réserves d'eau potable** sont au plus bas : le Cébron ne contient que 1,7 millions de m³ contre 3 millions il y a un an et 5,7 millions en moyenne les années précédentes. La Touche Poupard en contient 2 millions comme l'an dernier, mais la carrière de Saint Lin ne dispose plus qu'1,7 million de m³ contre 2 l'an dernier et la moyenne est habituellement de 6 millions. A l'usine de la Corbelière, le débit de la Sèvre est celui habituel en juillet, des sources ont coupé pour la 1^{ère} fois de mémoire d'homme.

Le débat qui suit ces constats durant près de deux heures peut se résumer ainsi :

Le président du Conseil Général rappelle non sans opportunisme que l'existence des barrages autrefois contestée révèle son bien fondé, qu'il devient urgent de constituer d'autres réserves pour répondre aux usages dont l'eau potable en priorité, mais vu le temps s'écoulant entre la définition des besoins et la réalisation (4 à 8 ans pour les barrages), il serait donc souhaitable « d'économiser du temps » en évitant de nouvelles études (selon lui inutiles) !!!!

Les agriculteurs par la voix de la FDSEA, des syndicats et associations des irrigants, de la Chambre d'Agriculture... (14 présents), concentrent leurs interventions dans une défense désespérée d'un « droit » à pomper, à remplir des réserves, à garder les critères de prélèvements d'hier pour évaluer les besoins de stockages futurs... la seule concession est d'admettre la priorité à la fourniture d'eau potable. Foin des autres usages, domestiques, industriels, de la cité et ... des milieux naturels aquatiques ! Priorité à leurs revenus et droits à continuer de produire dans les mêmes conditions. C'est à la fois désespérant de cynisme, d'aveuglement et d'autisme.

La Chambre de Commerce et d'Industrie fait part d'une enquête auprès des entreprises de son ressort qui évalue l'impact de la pénurie d'eau dans l'activité des divers

secteurs. Elle enregistre un début de prise de conscience des acteurs industriels et commerciaux.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat indique que de nombreux secteurs sont touchés par la pénurie. Les artisans du bâtiment ont proposé un kit d'installation de récupération et d'utilisation d'eau de pluie au plan de l'habitat. Cette initiative accompagne la volonté de la Région d'aider à la constitution de ces réserves domestiques. Elle demande si l'Etat et le Conseil Général pensent s'associer sous forme d'aide comme celles de la Région pour favoriser ces actions.

L'APIEEE est intervenue en concertation avec Deux-Sèvres Nature Environnement :

- pour répondre aux organisations agricoles demandant une harmonisation des réglementations entre départements et pour leur demander s'ils ont entrepris des démarches auprès de leurs collègues de la Vienne par exemple (de Rouillé Saint Sauvant..) qui ont prélevé de 800 à 900000 m³ sur le versant de la Sèvre amont pendant qu'il y avait interdiction totale en Deux-Sèvres... nous attendons la réponse !
- pour prévenir que les associations seront vigilantes sur la gestion publique des ouvrages (barrages ou réserves décentralisées), la répartition des volumes entre les différents usages, les modes de financement des projets et des prélèvements.
- pour enregistrer la proposition des irrigants « souhaitant » (après que les projets soient déjà élaborés et ... présentés aux maires !!!!) que les associations soient « davantage associées au projet Boutonne » et les dire prêtes à participer... pour leur indiquer que l'APIEEE s'oppose tout de même à toute autorisation de remplissage lorsque le débit des cours d'eau est inférieur au débit moyen !!! Ce que revendiquait le président des irrigants !
- pour rappeler pour la énième fois que, juste après la fourniture en eau potable, la priorité est de parler du bon état écologique des milieux, ce qui conditionne la gestion à long terme de la ressource.
- pour redire que si les retenues peuvent constituer des sécurisations elles doivent être conditionnées à des études sérieuses d'incidences et à une préalable définition des économies de TOUS les usages, que les impacts des remplissages doivent être mesurés et maîtrisés dès le début de la procédure.

Le Préfet a clôturé la séance en annonçant la prise d'un nouvel arrêté fin janvier reconduisant la restriction des usages.

Ce qu'il a fait ! En cédant ponctuellement aux demandes pressantes des agriculteurs..., il a autorisé les prélèvements en rivières sur certains secteurs, dont la Boutonne, destinés à remplir les réserves. L'APIEEE a réagi immédiatement par voie presse en jugeant ces autorisations prématurées et priorisant, de fait, les usages agricoles au détriment des autres.

Les effets sur les débits ayant été immédiats, il est revenu sur ses décisions en les interdisant à nouveau.

La vigilance reste de mise !

Pierre-Olivier Aubouin

(Depuis le 5 janvier 250mm sont tombés)

LA QUALITE de l'EAU

Au cours de son cycle perpétuel évaporations précipitations, ruissellements, infiltrations, stagnations .. l'Eau absorbe, dilue, transporte des matières qui s'avèrent dangereuses pour les écosystèmes, et l'ensemble de ses consommateurs.

La qualité de l'eau est dépendante de la composition de tous les milieux qu'elle traverse et atteint.

Air, terrains, végétations, sols, mer et retenues...

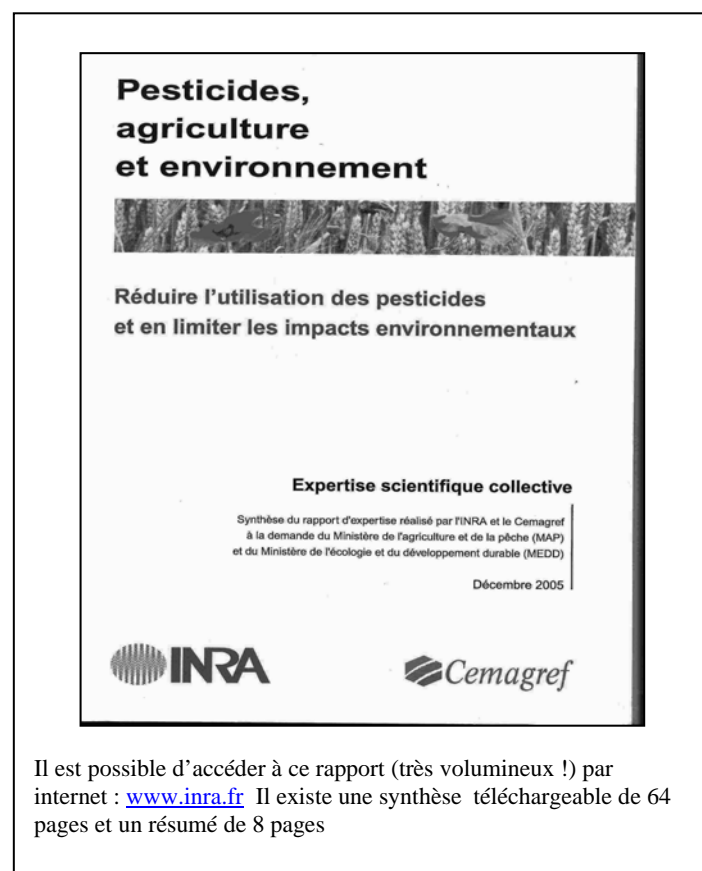
Plus les ressources se raréfient plus le degré de dégradation de la qualité de l'eau est élevé. Les phénomènes de concentrations dans l'espace et le temps sont déterminants.

C'est pourquoi les urgences en matière de préoccupations et mobilisations d'énergies, à ce jour, sont criantes dans les deux domaines : RESSOURCES et QUALITES.

L'APIEEE, dans ses objectifs d'origine, fixait déjà ces deux domaines à égalité d'enjeux de son action.

Plus que jamais, elle entend tout faire pour contribuer à la gestion équilibrée de l'eau, bien universel, pour tous les usages en quantité et en qualité... pour la VIE.

L'actualité depuis maintenant quelques années met le phare sur les ressources puisque ce bien, jusqu'alors considéré à tort inépuisable, se raréfie au point de ne pas garantir tous les usages. L'APIEEE est très mobilisée pour la préservation et le partage équitable des ressources.



Dans le même temps et depuis plus longtemps peut-être, les agressions de la qualité de l'eau se multiplient, Les concentrations dans un volume amoindri, amplifient les risques, il est d'autant plus nécessaire de ne pas abandonner les ressources pour se focaliser sur la Qualité.

Agir sur la qualité

1. Il ne suffit donc pas de raisonner uniquement en terme d'eau potable.

L'Eau est source de vie donc conditionne tous les êtres vivants, eux-mêmes déterminants et vitaux pour la vie humaine. Pas de vie humaine durable

sans milieux naturels, sans maintien des écosystèmes. Or tous sont vulnérables et l'eau qui leur est vitale leur apporte des nuisances si elle est polluée.... Donc, préserver la qualité des ressources pour garder de l'eau potable est la priorité.

2. La « production » d'eau potable est possible à partir d'eaux à l'origine souillées... s'il s'avère que les évolutions techniques permettent d'éliminer ces pollutions... C'est le cas admis avec des taux de composition tolérés par les autorités publiques pour la considérer comme « potable ». Tout traitement supplémentaire à un coût supporté par le consommateur.

Agir pour la qualité de l'eau potable amène donc à se positionner, à agir sur les conditions dans lesquelles on « admet » la potabilité, sur les conditions dans lesquelles on livre cette eau potable aux consommateurs également.

A l'issue de l'Assemblée Générale, un groupe de travail a été mis en place pour organiser l'action de l'APIEEE sur ce terrain Qualité. Ce groupe de travail va commencer par s'approprier le contenu d'un rapport tout récent de L'INRA et du CEMAGREF, deux organismes publics de recherche français. Il s'agit d'un Rapport d'expertise scientifique collective : **pesticides, agriculture et environnement** réalisé à la demande des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Ce rapport leur a été remis le 15 décembre 2005.

L'Objectif annoncé du gouvernement était de fonder des actions visant à réduire le niveau actuel d'utilisation des pesticides et de leurs impacts environnementaux.

Ce rapport est jugé « sérieux et courageux » par les environmentalistes dans sa description de l'état des lieux que dans les préconisations des moyens nécessaires à cette politique de réduction. Les représentants des ministères concernés ont, aussitôt cette présentation faite, fait savoir que les préconisations ne leur convenaient pas ; en particulier celles concernant les mesures de taxation ne seront pas retenues par le ministère de l'agriculture.

Pierre Olivier Aubouin

Information sur la qualité de l'eau distribuée

La réglementation en la matière

L'eau qui coule à mon robinet est-elle de bonne qualité? Quels sont les contrôles sanitaires? Sont-ils les mêmes pour tous? Où puis-je me renseigner? Ce sont les questions qui sont le plus souvent posées par les consommateurs? Voici ce que nous dit la réglementation française.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, prévoit les obligations générales sur la qualité de l'eau. Un affichage en mairie (obligatoire) de toutes les analyses d'eau envoyées par les services de la préfecture. En cas d'urgence le préfet ainsi que les maires des zones desservies doivent, par tous les moyens adaptés, informer les consommateurs d'un risque pour la santé. En cas de risque important le préfet peut ordonner la fermeture du circuit d'eau. Une synthèse annuelle de la qualité de l'eau par unité de distribution doit être mise à la disposition du public. En cas de sélection de l'information, elle doit permettre une meilleure compréhension des données et en ne pas être de nature à tromper le consommateur.

La loi de février 1995 relative au renforcement de la protection de la nature instaure le principe de participation. « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses »

Le contrôle sanitaire, réalisés par les services de la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) est effectué sur la ressource, dans le réseau de distribution et directement au robinet.

Le nombre d'analyses sur la ressource est fonction de sa typologie (eaux souterraines ou superficielles) et de la quantité d'eau prélevée. (voir tableau)

Débit journalier (m3/jour)	Fréquence annuelle d'échantillonnage	
	Eaux souterraines	Eaux superficielles
< à 100	-	-
De 100 à 399	1 ou 2	2
De 400 à 499	1 ou 2	2
De 1000 à 1999	1 ou 2	2
De 2000 à 5999	1	3
De 6000 à 9999	2	6
De 10000 à 19999	2	6
De 20000 à 29999	4	12
De 30000 à 59999	4	12
De 60000 à 99999	4	12
> ou = à 100000	4	12

Analyse dans la ressource (Décret 89-3)

Les analyses après traitement et dans le réseau de distribution, sont fonction de l'importance de la population desservie et de la typologie de la ressource. (voir tableau)

Population desservie en habitants	Eau non désinfectée issue de ressource souterraine	Eau désinfectée issue de ressource superficielle
500	2	4
2000	6	6
5000	12	12
10000	24	24
30000	60	60
50000	90	90
100000	150	240
150000	210	240
300000	390	720

Analyse dans le réseau de distribution source (Décret 89-3)

Pierre-François Pagniez

Mesures de terrain

Plusieurs adhérents ont procédé en 2005 à un suivi de sources et cours d'eau que nous allons poursuivre en 2006.

Les personnes intéressées pour prendre des mesures (puits, sources, cours d'eau) auprès de chez elles, peuvent s'inscrire directement au local. Une séance de terrain sera organisée afin d'expliquer à chaque volontaire la méthode à suivre.

Lessives : Passez à l'action

Les lessives sont à l'origine de pollutions importantes. Elles contiennent pour la plupart du phosphore sous forme de phosphates. Un apport exagéré de substances nutritives dans les eaux de surface augmente la production d'algues. Plus la quantité d'algues est importante, moins il y a d'oxygène et les conditions de vie deviennent difficiles pour la faune et la flore des milieux aquatiques. Ce phénomène d'asphyxie des eaux de surface est appelé eutrophisation.

Réglementation

La directive Européenne du 22 novembre 1973 et ses modifications de 1982 et 1986 imposent que la biodégradabilité primaire des tensioactifs contenus dans les

détergents soit de 90% au minimum. Cette exigence est limitée et ne considère pas les sous produits de la dégradation. C'est pourquoi la dernière modification de la directive entrée en vigueur le 8 octobre 2005 fixe le niveau de biodégradabilité finale à 60% en 28 jours. Cette valeur de biodégradabilité n'est pas acceptable pour la communauté scientifique, car elle reste insuffisante pour la préservation des milieux naturels. Que deviennent les 40% qui restent dans la nature ? Au bout de combien de temps sont ils dégradés ? Et quels effets auront-ils sur les organismes vivants ?

Marketing

Parmi les informations que l'on retrouve sur les étiquettes de nettoyeurs ménagers, certaines ne nous apportent aucun renseignement utile. Les dénominations : *biodégradable, biodégradabilité des agents supérieur à 90%, biodégradable à 99% ou encore tensioactifs facilement biodégradables*, sont inutiles pour le consommateur et nous indiquent simplement une conformité à la loi. Les dénominations importantes qui attestent réellement la qualité du produit pour l'environnement sont : *100% de biodégradabilité en 30 jours, agents tensioactifs biodégradables à plus de 98% selon test OCDE screening.*

Bien lire les étiquettes et bien choisir son produit

On peut donc avoir une action sur la qualité de notre environnement, par le choix de nos lessives, prenons un peu de notre temps pour analyser les étiquettes, ne nous laissons plus abuser par le marketing. Les pollutions ménagères sont importantes au même titre que les pollutions agricoles, agissons donc à la hauteur de nos convictions.

Pierre-François Pagniez

Composants	A Favoriser	A éviter ou à proscrire
<u>Agents lavants</u>	Savon, Tensioactifs provenant d'acides gras d'origine végétales, Biodégradabilité supérieur à 98% en 30 jours	Tensioactifs synthétiques (lorsque les tensioactifs sont d'origine naturelle, ils sont indiqués)
<u>Adjuvants (anti-calcaire)</u>	Zéolites, citrate de sodiim, carbonate de sodiim associé au silicate de sodiim	TTP, Phosphates, Phophanates, NTA, EDTA, Polycarboxilates
<u>Agents de blanchissements</u>	Percarbonate de sodiim	Perborate de sodiim, EDTA, Azzurants optiques
<u>Autres</u>		Colorants, Solvants et conservateurs de synthèse

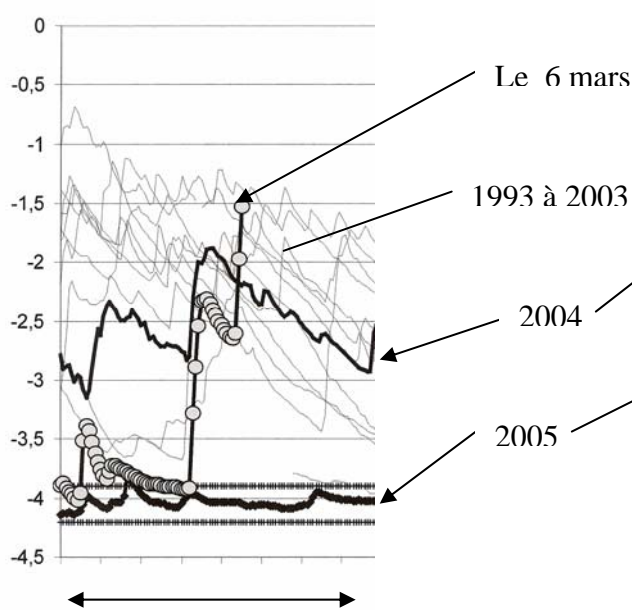
Nappes et cours le point au 6 mars 2006

Voici quelques graphiques qui vous permettront d'apprécier la ressource en eau, figeant ici les images ponctuelles de Piézométrie choisies parmi l'ensemble des indicateurs du département.

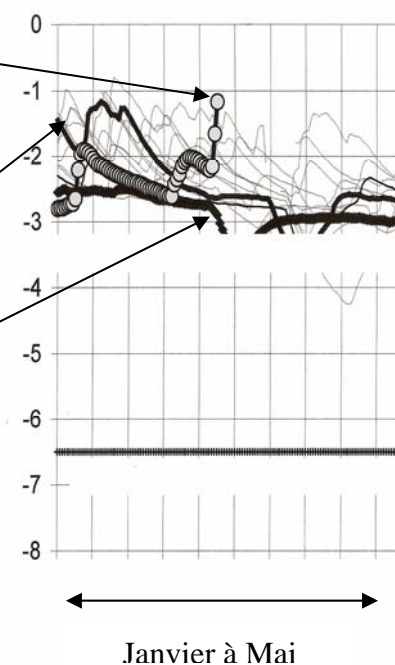
Après les précipitations de mi-février et de début-mars, et sur la base de ces indicateurs, les nappes ont retrouvé des niveaux 'nominaux' qu'elles n'avaient pas atteints l'an dernier à la même époque. La pluviométrie de mars/avril sera cependant déterminante quant au volume disponible pour les prélèvements estivaux.

Ces graphiques ont été réalisés d'après des données de **Observatoire Régional de l'Environnement** O.R.E pour la région Poitou-Charentes. Toutes les informations sur la piézométrie et la débitmétrie sont disponibles sur www.observatoire-environnement.org.

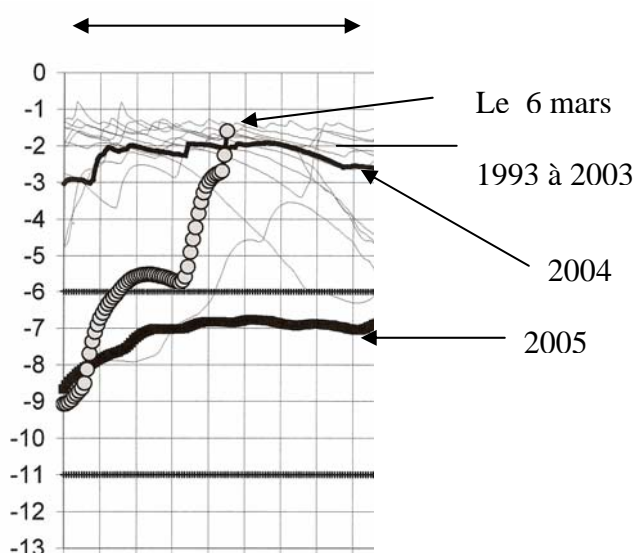
Niveaux de la nappe à St coutant



Niveaux de la nappe au bourdet/ la jannerie



Profondeur de la nappe (m)



Niveaux de la nappe à Prissé la Charrière

Commentaires

Les cercles successifs sur chaque graphiques représentent les données 2006. La remontée est franche.

Cependant l'APIEEE rappelle à l'administration qu'il faut tirer les enseignements des 15 années passées. Adapter les prélèvements à la ressource pour garantir de l'eau à l'ensemble des usagers et aux écosystèmes.

Dons, cotisations et réductions d'impôts

JE PAIE UNE COTISATIONET JE METS L'ETAT A CONTRIBUTION

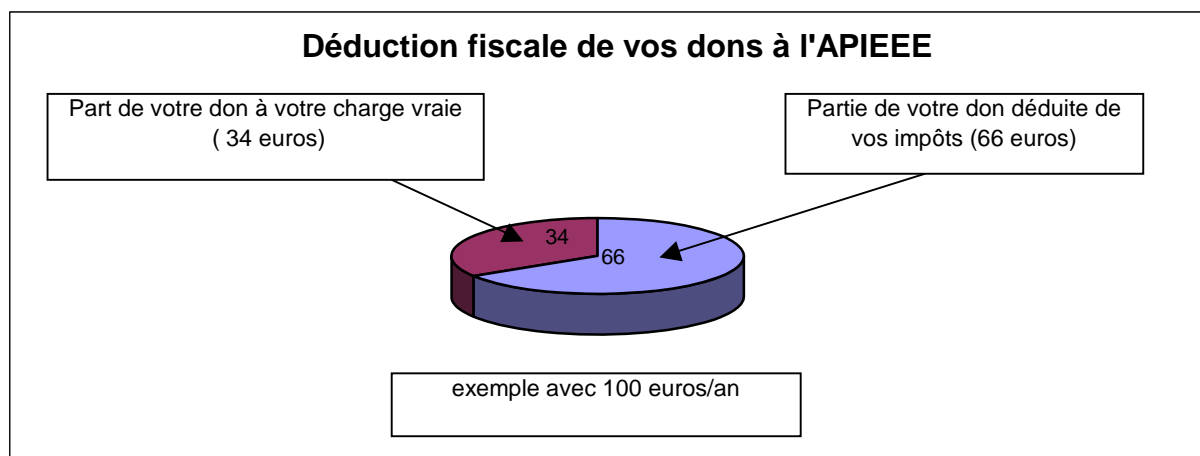
Pour financer l'action de l'APIEEE !!

Je déclare aux impôts **les montants que je verse** à l'APIEEE.

Je verrai mes impôts sur le revenu **réduit de 66 % de la somme versée** à l'APIEEE.

L'APIEEE fournit une attestation du versement. Je tiendrai cette attestation à la disposition de l'administration des impôts si je fais une déclaration par Internet, ou je la joindrai à ma déclaration d'impôts si je la fais par écrit.

L'état contribue ainsi à l'aide aux associations, en compensation du rôle d'utilité publique qu'elles exercent.



BULLETIN D'ADHESION / SOUTIEN

Je soussigné

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

COMMUNE..... CODE POSTAL.....

Tel..... E-Mail.....;

- Adhère à l'APIEEE et verse le montant de 10 euros pour ma cotisation 2006
- Soutiens l'APIEEE et verse un don deeuros
- Je désire soutenir l'APIEEE dans ses actions juridiques (obliger l'état à respecter le loi) et verse.....euros
- Je désire recevoir un reçu fiscal (66% déductible)

Le à signature :

Règlement par chèque à l'ordre de l'APIEEE. A expédier à l'APIEEE, Mairie de CHIZE – 79170

(Inf'eau 19)



VOS STOCKS
DE PAPIER ET D'ENCRE
SONT EPUISES ?
APPELEZ LE :

46.45.19.00

REPRO17
S.C.L.
Votre Conseil Bureautique

Av. Marillac - Les Minimes - 17000 LA ROCHELLE